

L'ÉQUIPE

- Une cadre socio-éducatif/ASS

Valérie CADRAN

- Deux assistantes de service social:

Laure ESNAULT (poste 30.02)

Angéline VAIRET (poste 30.39)

- Une éducatrice de jeune enfant;

Marine ROCROY (poste 47.36)

- Une secrétaire

Nathalie VOGT (poste 40.26)

01.64.60.40.26

- Une assistante sociale sur le secteur de psychiatrie.

Cherifa BAALI (poste 59.35)

Vous pouvez la joindre au:

01.60.67.04.70

Les assistantes sociales se rendent au chevet du patient ou les reçoivent au service social. Les familles des patients sont reçues sur Rendez-Vous uniquement.



Le service social du Groupe Hospitalier de Territoire Provins-Est Seine-et-Marne

Groupe hospitalier Territoire Léon Binet
BP 212
77 488 PROVINS CEDEX
01.64.60.40.26

NOS MISSIONS

Le service social hospitalier intervient auprès du patient et a pour mission:

-De conseiller, orienter, accompagner les patients et leurs proches,

-D'aider à l'organisation des retours à domicile: ARDH, SSIAD, ICL, IDE, portage des repas, Téléalarme...

-De proposer une orientation adaptée (services de convalescence, de rééducation ou de soins palliatifs...),

-D'informer voire rechercher un hébergement à la sortie de l'hôpital (notamment les EHPAD ou résidences ou foyers séniors)

-D'assurer l'accès aux droits des patients: AME, CSS, Mutuelle, APA

-D'appliquer les mesures de protection des majeurs, des personnes vulnérables et des mineurs.

-De participer activement à la recherche de solutions d'aval. L'aval concerne les suites d'hospitalisation. Il s'intéresse aux sorties des patients mais aussi au maintien et au développement de partenariats et de filières d'orientation des patients.

-Dans le cadre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, le service social, en lien avec les services de soins, se doit de faciliter l'accès aux soins des personnes les plus démunies, de veiller à la continuité des soins et de s'assurer que tout patient dispose de conditions d'existence suffisantes

NOS PARTENAIRES

- Les familles ou l'entourage proche,

- Les services hospitaliers (médecins, infirmières, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, mutuelles, admissions, caisse...)

- Les services d'aide à domicile : SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile), associations d'aide à domicile, infirmières libérales,...

- Les administrations: Conseil départemental (MDS, ASE, PMI), CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) , PAT (pôle autonomie territoire), MDPH (Maison Départementale de Personnes Handicapées), CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), caisses de retraites, Gendarmerie, Préfecture, Centre des impôts, Mairies, CAF,...

- Les institutions: EHPAD (Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes), Foyer Logement, Centre maternels, CMP-CMPP, APS Contact ...

- Les Tribunaux: services de protection juridique,...

NOUS CONTACTER

-Par l'intermédiaire de l'infirmière référente ou du médecin du service ou de certains services hospitaliers (admissions,...),

-Directement par les familles, l'entourage ou le patient,

-Par certains intervenants extérieurs (conseil Départemental, service d'aide à domicile, ...

COMMENT ?

ACCUEIL PAR:

TEL: 01.64.60.40.26

FAX: 01.64.60.43.26

Mail: soc@ch-provins.fr

Ou au service social au Rez -de-chaussée

QUAND ?

**Du lundi au vendredi
(hors jours fériés)
De 09h00 à 16h30.**